Journal d'informations municipales
de
Murat-sur-Vèbre

N°65
Janvier 2017

Suivez l'actualité de votre commune sur : **www.murat-sur-vebre.fr**

Villes et Villages Fleuris : 1er prix 2016 pour Murat-sur-Vèbre Page 7

Reception du maire de Touba Mboul Page 6

FR3 Aquitaine dans les Monts de Lacaune Page 10

Bonne année 2017

Cérémonie de présentation des vœux de la municipalité

Le samedi 14 janvier à partir de 18h30 - Salle du petit train
Buffet de produits locaux - Animation musicale

Le mot du Maire

Chers administrés,

En ces premiers jours de la nouvelle année, j'ai le plaisir de vous présenter au nom du conseil municipal nos meilleurs vœux de santé et de bonheur, des vœux à chacun d'entre vous avec une pensée particulière pour les plus fragiles, des vœux à notre communauté villageoise pour qu'elle soit généreuse et accueillante comme elle l'a montré lors de la mobilisation exceptionnelle pour les 30 ans du Téléthon.

Une nouvelle année, c'est aussi se retourner sur la précédente pour constater l'avancement de nos projets. Le premier prix de fleurissement 2016 que vient de nous décerner le label des Villes et Villages Fleuris récompense les actions d'amélioration de notre cadre de vie, plus particulièrement les efforts de notre service technique municipal et de tous les muratais qui y contribuent. L'aire de jeux intergénérationnelle inaugurée cet été est devenue pour les entreprises qui l'ont construite une référence qu'ils font visiter et, pour nos jeunes et moins jeunes, un espace apprécié. Le plan triennal de réhabilitation de notre réseau d'eau public rentre dans sa dernière phase. L'arrêt du projet d'Hôtel d'Entreprises envisagé sur la zone artisanale de Moulin-Mage n'a pas entamé notre volonté de soutenir la création d'entreprises ou leur extension sur notre territoire.

Une nouvelle année, c'est un budget que nous préparons pour concrétiser les projets 2017 et que nous vous présenterons dans le prochain bulletin.

Notre commune est depuis quelques mois dans la grande région d'Occitanie, depuis quelques jours dans une nouvelle communauté constituée des 11 communes des Monts de Lacaune et des 8 de la Montagne du Haut-Languedoc. Le citoyen s'interroge quelquefois sur la pertinence de ces nouvelles organisations mais le devenir de nos communes s'y décide, les projets de demain s'y construisent. Veuillez croire qu'avec mes collègues conseillers communautaires, avec ceux qui nous représentent dans les instances intercommunales, nous y participerons activement.

Enfin je vous invite à fêter cette nouvelle année 2017 lors de la présentation des vœux de la municipalité le samedi 14 janvier à partir de 18Hh30.

Dans l'attente de vous y accueillir et avec mes sentiments très cordiaux.

Daniel VIDAL
Maire de Murat-sur-Vèbre

Sommaire

Mot du maire 2
Conseil municipal 3-4
Informations communautaires 4
Informations communales 5-6
Cadre de vie 7
Dossier d'actu 8
Associations 9
Tourisme 10
Economie & agriculture 11
Rétrospective 12

Responsable de la publication :
Daniel VIDAL

Rédaction et coordination :
Bernard ROUMESTANT
contact.murat@orange.fr

Crédit photos :
CAUE du Tarn, Bernard Roumestant, Mireille Satgé, André Suc, Alexandra Belugou

Impression :
Imprimerie Périé - 81230 Lacaune
Imprim'Vert®

Conseil municipal du 19 octobre 2016

Affouage

Le règlement de la coupe de bois sera exigé lors de l'affectation du lot suite au tirage au sort.

- Il est décidé à l'unanimité de contracter un emprunt de 250 000€ pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau public auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées (durée : 20 ans, taux : 1,15 % fixe).
- Il est accepté le réaménagement des taux des crédits contractés auprès du Crédit agricole pour les emprunts : Station d'épuration, Assainissement, Pose des compteurs, Station-Service, soit un en cours de 1 078 344,42€ (capital et intérêt) ramené à 938 226,80 €. Gain : 140 117,62€
- Mazades : Présentation des résultats du vote du 15 octobre dernier des biens de sections du Causse (15 inscrits, 15 votants), de Condomines - Masminiet - Le Causse (38 inscrits, 35 votants), de Condomines - Masminiet (26 inscrits, 23 votants), des Argieuses (39 inscrits, 27 votants), de Canac (18 inscrits, 15 votants) et de Canac - Le Ga (18 inscrits, 15 votants).
- Motion de soutien : Suite au courrier d'un membre d'un bien de section à la préfecture du Tarn, le conseil municipal unanime a souhaité présenter une motion de confiance à tous les membres de la commission « Mazades », à sa présidente Christiane ROQUE et à son rapporteur Jean-Louis RAZIMBAUD.
- Il est adopté la répartition suivante du fonds de concours auprès de la CCML pour le financement des opérations :

  Mairie - Annexe maison des services publics : 88 000€, jasse de Combe la Jousse : 1 550€, matériel de voirie : 3 500€, presbytère 3 875€, Pont du Mas Petit (1 863€), voirie 2016 (5 142€), école numérique (5 486€), captages de la Vêne et du Cayrol (10 694€), Réseau d'eau public de La Bessière et Paillemalbiau (11 686€), cour du centre d'exploitation (7 500€)
- Il est demandé une subvention au Conseil Départemental pour un montant de travaux de 17 140€ sur la voirie communale.
- Il est décidé à l'unanimité d'élargir le temps de travail de Monique BERNARD de 27 heures/semaine actuellement à un temps plein (35 heures) à compter du 1er janvier 2017 et de créer l'emploi correspondant au grade d'Attaché Territorial dans la catégorie A.
- Il est accepté la vente de deux parcelles à 5 € le m² sur le terrain de la station-service à Manuel MARTINEAU (860 m²) et à Christine DAX (939 m²) pour y créer une activité artisanale. Voir page Economie.

AFM Téléthon 2016

4 547,10 € récoltés dont 2 030 € par les pompiers.

Départ à la retraite

Dominique Jaïs, agent technique principal de 1ère classe a fêté le 18 novembre dernier son départ à la retraite après trente-cinq ans de service à la mairie de Murat-sur-Vèbre et quelques années précédentes dans des entreprises locales. Dominique a assuré toutes les tâches qui sont exercées dans un service technique municipal avec une prédilection pour celles de jardinier ou plus artistiques de gravure sur bois pour quelques-uns de nos panneaux. Issu d'une vieille famille murataise, il va poursuivre sa retraite dans notre village et sans doute consacrer plus de temps à sa famille et à ses loisirs.

Bonne retraite Dominique.

Concours de poésie, slam... même pas peur Acte V

Dans le cadre du 19ème printemps des poètes 2017, le pôle territorial Hautes Terres d'Oc, en partenariat avec les bibliothèques et les acteurs culturels du territoire, organise la cinquième édition du concours de poésie en langues française ou occitane. Ouvert aux enfants et aux adultes. Productions individuelles ou collectives.

Date limite 22 avril 2017 - Voir le règlement sur murat-sur-vebre.fr

Conseil municipal

Conseil municipal du 14 décembre 2016

- Présentation du projet éolien sur le groupement forestier de Peyroux : Pour : 5 voix, Contre : 9, Abstention : 1.
- Il est accepté à l'unanimité de lancer les procédures pour les demandes de déclassement du domaine public de Jean DUPRAT à Candoubre, de Jérôme LYONNAZ, rue de la Citadelle, de Louis SYLVAIN au Causse. Les frais afférents à la procédure sont à la charge des demandeurs.
- Les conclusions de l'enquête publique sur les demandes de classement/déclassement de parcelles de Véronique VIDAL à Candoubre sont acceptées, y compris les préconisations du commissaire enquêteur à l'égard des époux CAIZERGUES.
- Il est accepté le passage en coupe affouagère des parcelles suivantes :
  - Canton de la Ramasse : parcelle 20 sur 7ha, parcelle 21 sur 2,8ha
  - Canton de Lauze : parcelle 26 sur 7,95ha, parcelle 35 sur 0,5ha, parcelle 10 sur 4,86ha.

Les garants sont reconduits.

- Il est accepté à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR pour les travaux de réfection de la toiture et du clocher de l'église de Murat (Montant des travaux : 101 078,50€ HT) avec le plan de financement proposé (DETR : 50 539,00€, Département : 25 269,50€, Réserve parlementaire : 5 000,00€, Fonds de concours : 10 135,00€, Autofinancement : 10 135,00€).
- Les conditions d'achat de parcelles pour le captage de Masminet à Michel CROS et à Anne-Marie VIDAL sont acceptées à l'unanimité.
- Biens de section : Le conseil municipal se prononce sur les biens de section du Causse, de Condomines-Masminet-Le Causse, de Condomines-Masminet, des Argieuses, de Canac et de Canac-Le Ga suite aux votes des électeurs de chacune de ces sections le 15 octobre 2016. On trouvera le compte rendu complet de la délibération à l'affichage public et sur le site officiel.
- Biens de section : Suite aux observations de la préfecture, il est décidé à l'unanimité de reprendre les consultations des membres des sections de Bessoles, La Barraque-Montégut-La Gorge, Candoubre, Félines, Révaliès-Bessoles et d'autoriser le Maire à convoquer les électeurs de chaque section.
- Biens de section de Cambert : Il est décidé d'autoriser le Maire à signer avec Cambert Energie une servitude de passage sur les parcelles concernées pour poursuivre l'application des décisions prises sur ce bien de section.
- Il est accepté la proposition de vente à la commune de Claude et Serge PISTRE pour un euro symbolique de partie de la parcelle A 311 au Causse pour faciliter le passage des engins agricoles.
- La proposition d'une nouvelle répartition du fonds de concours pour les opérations d'investissement décidées est acceptée à l'unanimité.
- Motion en faveur de l'autoroute Castres – Toulouse tel que présenté dans le dossier d'enquête publique : Pour : 14, Contre : 1.

Les délibérations du Conseil Municipal sont en téléchargement en intégralité depuis le site www.murat-sur-vebre.fr/La Mairie/Conseil Municipal

Infos parents

Retrouvez les menus de la cantine sur www.murat-sur-vebre.fr/Vie quotidienne

Informations communautaires

Aide financière aux installations individuelles de traitement des eaux domestiques (Assainissement Non Collectif)

En 2016, 20 particuliers sur le territoire des Monts de Lacaune dont 4 sur la commune ont bénéficié de cette aide correspondant à 80% du coût des travaux avec un plafond de 4 200 €/ installation réhabilitée.

La périodicité des contrôles de bon fonctionnement d'entretien a été réaménagée : 4 ans pour les installations recensées non conformes avec obligations de travaux (risque sanitaire) et 10 ans pour les installations recensées conformes ou non conformes mais sans obligations de travaux.

Pour en savoir plus : Cédric MOTTES (Service public d'assainissement non collectif Communauté de Communes des Monts de Lacaune : 05 63 37 00 18)

Biens de section

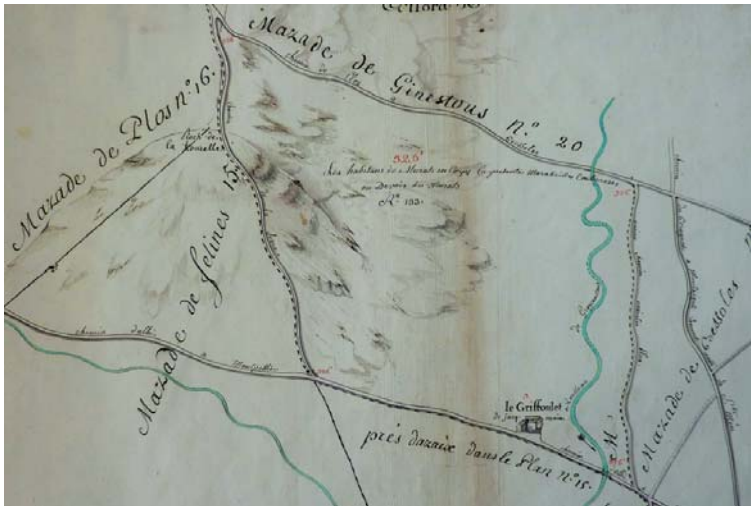

Les nouvelles modalités de gestion des mazades induites par la loi dite «Modernisation du régime des biens de sections » sont mises en œuvre. Une première phase d'information (voir le bulletin municipal N°62 de février 2016) a permis lors de rencontres par section ou individuelles de présenter les conséquences de cette loi et les différentes modes de gestion à appliquer : vente, location, indivision, communalisation. Après l'identification des parcelles cadastrales concernées et le recensement des membres/électeurs, la procédure choisie validée en conseil municipal se déroule. Elle consiste à consulter chacune des sections sur les différentes propositions avant le vote définitif en conseil municipal. Les délibérations deviennent exécutoires à l'issue du contrôle de la légalité par la Préfecture.

On trouvera sur le site www.murat-sur-vebre.fr/Le Conseil Municipal/Biens de section les décisions par section au fur et à mesure du vote du conseil municipal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

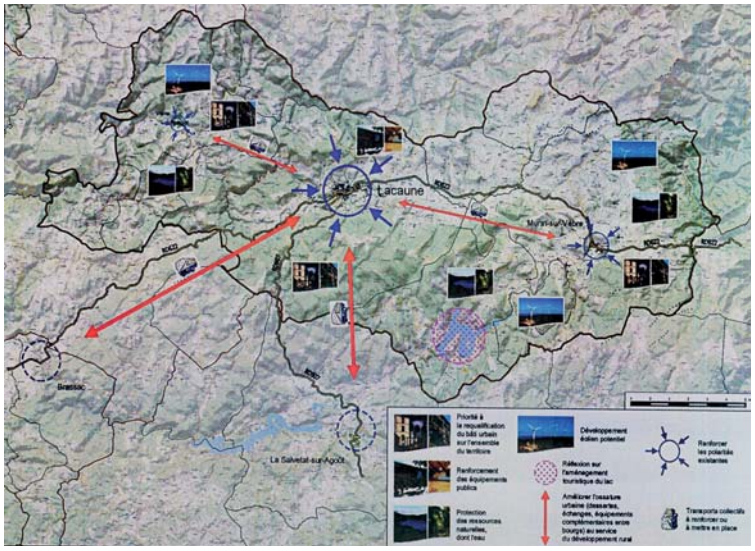

Le bulletin municipal N° 63 s'était fait l'écho de la procédure mise en place par la communauté des communes des Monts de Lacaune pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme sur les 11 communes du territoire des Monts de Lacaune. Le cabinet URBA2D a été choisi pour accompagner le projet.

Le PLUi (ex PLU communal ou ex POS) a pour objet d'organiser le développement de notre territoire à moyen terme (environ 10 ans) dans le cadre des dernières législations. Le processus se déroulera sur trois ans en associant professionnels (agriculteurs, chambre de commerce...) et la population. Un registre est ainsi disponible en mairie pour y enregistrer les observations. Des réunions publiques seront proposées pour présenter l'avancement de l'étude.

Concrètement un PLUi définit sur les territoires de chaque commune et en cohérence avec celui de la communauté, les zones à différentes vocations (habitat, activités agricole, de loisirs, naturelle...), contrôle l'urbanisation en délimitant les secteurs constructibles et impose les règles d'urbanisme.

La phase en cours est celle de la prise en compte de la situation actuelle par des rencontres avec la profession agricole, la présentation des recommandations de l'Etat, le recueil des données statistiques du territoire...

Élections en 2017

En 2017 seront organisées les élections présidentielles et législatives.

Election présidentielle : 1er tour le dimanche 23 avril 2017, 2ème tour dimanche 7 mai 2017.

Elections législatives : 1er tour dimanche 11 juin 2017, 2ème tour dimanche 18 juin 2017.

Camping municipal

Notre camping municipal s'affiche sur le site officiel des campings du Tarn et sur les brochures promotionnelles en français, anglais, néerlandais, allemand et en espagnol : Pequeño camping municipal de 10 parcelas médio-sombreado y tranquilos a la encima del pueblo, a 150 m de los comercios y servicios. Senderismo y paseos para la familia. Nuevo : área de juegos y deportivo en el pueblo. Cerca : el lago Laouzas y su área de recreación a 8 km, Los Sources Chaudes con sus piscinas y centro de relajación y bienestar (apertura en 2017) en Lacaune-les-Bains a 16 km. Reservas al Ayuntamiento.

La commémoration du 11 novembre

La commémoration de l'armistice le dimanche 13 novembre dernier a pris une importance particulière puisque le bourg était le site retenu en 2016 pour la manifestation de l'association Lacaune-Murat de l'Union Fédérale des Anciens Combattants.

La cérémonie au monument aux morts s'est déroulée devant une nombreuse assistance et les corps constitués. Le Président Jean ROUANET a rappelé dans son intervention l'année 1916, celle des batailles indécises et sanglantes dont l'une, Verdun, restera dans la mémoire collective. Sous l'initiative de Stéphanie ROUANET, directrice des écoles, Léa et Noémie, Jade, Noélie, Paul, Amélie et Dorian ont lu les noms des Muratais morts pour la France au cours de cette année 1916. Le message du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants a été délivré par l'adjointe Nicole STELLA. Dans son allocution, le maire Daniel VIDAL a associé l'hommage à toutes les victimes des attentats. Une façon de rapprocher l'Histoire de l'actualité, en ce jour anniversaire portant la mémoire des tragédies du 13 novembre 2015.

C'est avec une Marseillaise chantée par le chœur d'hommes de la Passacaille que s'est terminée cette cérémonie.

Réception du Maire de Touba Mboul

Accompagné du Directeur Général du groupe KASO Joël CLAVÉ, le maire de Touba Mboul (République du Sénégal) Mansour NIANG est venu visiter l'espace ludo-sportif récemment installé sur l'espace du Petit Train. La communauté rurale de Touba Mboul (17 000 habitants) situé à l'ouest du pays envisage de construire une aire de jeux et la société a souhaité lui présenter son usine de fabrication et l'une de ses réalisations particulièrement réussie, l'espace intergénérationnel muratais.

La visite s'est élargie à une rencontre cordiale avec des échanges entre élus œuvrant dans le cadre d'organisations administratives quasi identiques et des préoccupations analogues. Une visite solennelle aussi lorsque Daniel VIDAL a remis à Monsieur le Maire de Touba Mboul la médaille d'honneur de la commune de Murat-sur-Vèbre.

Le choix des équipements, sa situation dans un cadre nature et la qualité de sa réalisation font de cette aire de jeux une référence pour l'entreprise KASO, une entreprise dont il faut souligner son engagement dans le label "Origine France Garantie" pour ses produits.

Indiscrétions

Jean-Louis CROS réalisateur et écrivain de Puycalvel (mais originaire de Murat !) a permis à France 3 de réaliser un beau score avec 48 000 téléspectateurs en Occitanie, le lundi 17 octobre à 23h40, grâce à son nouveau documentaire « Voix têtues pour la voie étroite », consacrés au petit train Castres - Murat-sur-Vèbre.

Lors de la 10éme soirée de l'artisanat 2016, **l'entreprise de charcuterie Millas** a reçu le Prix Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn dans la catégorie Dynamique commerciale. Organisé par les Banques Populaires et les Chambres de métiers et de l'artisanat, le prix Stars & Métiers récompense les chefs d'entreprises artisanales pour leur savoir-faire et leur réussite en matière d'innovation technologique, managériale, commerciale et stratégique.

La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif, échelon bronze, a été décernée à **Nicole STELLA** lors de la promotion du 14 juillet 2016. Elle lui sera remise lors d'une prochaine cérémonie.

Convention avec ENEDIS

Une convention a été signée ce 8 novembre dernier entre ENEDIS (ex-ERDF) représentée par son Directeur tarnais Frédéric GODARD et la mairie de Murat-sur-Vèbre pour financer l'aménagement esthétique du poste de transformation situé à l'entrée de la commune. C'est l'artiste peintre en décor, Richard LHERBETTE, qui réalisera une création originale pour le décor peint mural, au printemps prochain.

«Bien sûr, notre cœur de métier reste l'amélioration et la qualité du réseau, mais nous gardons cependant une sensibilité environnementale. C'est le sens de soutiens ponctuels comme celui-ci» soulignait Patrick GAYRAUD le responsable Collectivités de l'entreprise.

Et la qualité du réseau, c'était en septembre un chantier spectaculaire de maintenance des lignes moyenne tension par les airs dans le cadre de la modernisation du réseau sur notre commune à Paillemalbiau (345 000 €). Quatre-vingt-dix-sept poteaux métalliques et bois ont été changés sans coupure d'électricité pour la centaine de clients avec l'installation de groupes électrogènes. Vingt-six d'entre eux d'accès difficile ont été transportés un par un avec le matériel de calage et les anciens évacués, par hélicoptère.

La sensibilité environnementale c'est, dans la continuité des travaux de dissimulation du réseau réalisés dans le bourg de Moulin-Mage, l'enfouissement des lignes sur la commune en bordure de la D622 au lieu-dit de la Fontblanque décidé par le conseil municipal.

Un aménagement réussi

Pour une vaste commune comme la nôtre avec un habitat dispersé, l'amélioration de notre cadre de vie ne concerne pas seulement le bourg mais aussi ses (nombreux) hameaux. C'est pour l'un, un aménagement à réfléchir pour concilier circulation et qualité de vie pour ses habitants, pour l'autre une maison qui menace ruine et défigure le hameau...

C'était le cas de ce hameau où une maison se dégradait au fil du temps. Elle a été rasée par son propriétaire, remplacée par un espace dégagé et ses abords ont été réhabilités... Un aménagement réussi et... citoyen à la charge de la seule propriétaire.

La gestion du réseau d'eau public

Nous vous informons régulièrement de l'avancement du plan triennal de réhabilitation du réseau public d'eau potable dont le dernier chantier a démarré cette année. Mais le réseau nécessite aussi au quotidien, entretien et maintenance, travaux assurés par le service technique communal. Ainsi pour une fuite d'eau comme celle détectée dans le hameau de Plos où une fuite peut en cacher une autre !

Concours des Villes et Villages Fleuris du Tarn

Murat-sur-Vèbre a obtenu le premier prix de sa catégorie (communes de 551 à 850 habitants) : un prix qui récompense les services techniques mais aussi tous les habitants qui contribuent à ce fleurissement.

Les communes nouvelles

(Ce texte est une synthèse de la formation proposée aux élus en 2015 par l'association des Maires du Tarn)

La loi du 16 mars 2015 (pour des communes fortes et vivantes) vise à améliorer le dispositif de la commune nouvelle, instauré par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Ce dispositif a pour objet de maintenir et renforcer la capacité d'action des communes (mutualisation des moyens) et de renforcer la place d'un territoire au sein d'une communauté et à l'égard des autres collectivités territoriales. La commune nouvelle ne peut être créée, à partir de communes contiguës, que sur la base d'un consensus local exprimé par les conseils municipaux.

La nouvelle loi propose un statut plus souple et mieux adapté à la spécificité et au respect de l'identité des communes fondatrices. Elle donne plus de place aux conseillers municipaux des anciennes communes (pendant la période transitoire allant de la mise en place de la nouvelle collectivité territoriale au renouvellement de son conseil municipal, tous les élus municipaux composeront le conseil municipal transitoire).

Le texte instaure des communes déléguées correspondant aux communes historiques, permettant de créer une annexe de la mairie de la commune nouvelle dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée. Les bâtiments abritant actuellement les communes fondatrices gardent leur utilité et permettent de conserver un lien de proximité avec leurs habitants.

La commune déléguée conserve son maire qui devient maire délégué pendant la phase transitoire jusqu'aux élections de 2020 et exerce les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle. A compter de 2020, les maires délégués sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres. Les maires délégués remplissent les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire ; ils peuvent aussi être assistés d'un conseil de la commune déléguée leur permettant de gérer des équipements de proximité de la commune historique.

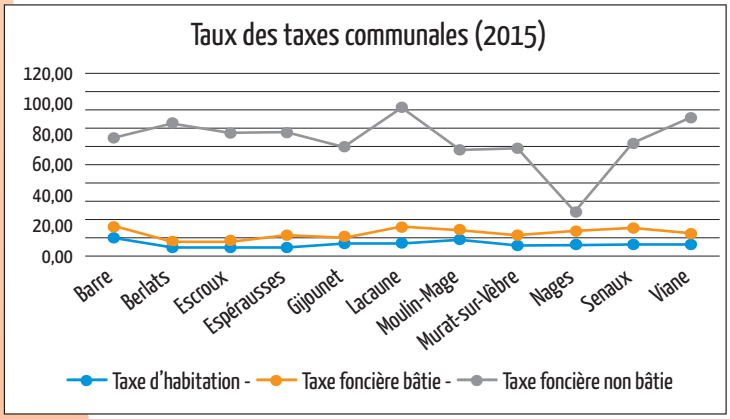

Sur le plan fiscal, la fiscalité de la commune nouvelle est identique à celle des autres communes. Et lorsque l'écart des taux de fiscalité des communes d'origine sont importants (supérieur à 20%) il est prévu une période de 12 ans pour un lissage progressif des taux à appliquer dans le cadre de la commune nouvelle.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc

« A quoi sert le Parc, qui est-il ? » : Plus de 40 ans après sa création, les contours du Parc sont encore méconnus, sa vocation et ses missions sont floues pour certains, ses actions souffrent d'un déficit de notoriété.

C'est l'objet du quatrième rapport d'activités qui donne une vision complète de toutes les actions réalisées au cours de l'année 2015, des actions déclinées selon différents thèmes :

- Valorisation des patrimoines et des produits
- Aménagement de l'espace rural, urbanisme et paysage
- Filière agriculture et Forêt-Bois
- Connaissance et protection de la biodiversité et des ressources naturelles
- Economies d'énergie et énergies renouvelable
- Valorisation des connaissances, éducation au territoire et communication

Le document est téléchargeable sur www.parc-haut-languedoc.fr dans le menu Comprendre le Parc.

Zones humides

La formation proposée aux élus de la région sur le thème « Les zones humides et l'urbanisme » s'est déroulée le 1er juillet dernier à Murat-sur-Vèbre. Après la matinée consacrée à ces territoires à forte valeur patrimoniale et soumis à une réglementation stricte, les participants ont pu vérifier concrètement ce qu'est une zone humide en parcourant les méandres de la Vèbre.

Union Sportive Murataise

Le vendredi 18 novembre s'est déroulée l'assemblée générale annuelle du club de football. Au terme des débats, il est décidé de poursuivre la marche de cette association, sans formation senior, mais avec deux équipes, les U9 et U11, réunissant une vingtaine de licenciés engagées dans des confrontations départementales.

L'association ne manque pas de convier le public au stade local, afin d'apporter son soutien à ces jeunes sportifs, prêts à tout donner sous les couleurs de l'Union sportive murataise.

Président : BUBERT Cédric, Vice-Président : DIAS Julien, Trésorière : THERON Stéphanie, Vice-Trésorière : CHRISTOPHE Chantal, Secrétaire : SIMONETTI Jacques, Vice-Secrétaire : FELIU Géraldine, Correspondant Club : CHAVARDES David, Educateur U11 : DIAS Julien, Educateur U9 : SENDERENS Cédric.

Voix têtues de la voie étroite

Un documentaire de Jean-Louis CROS

C'est avec sensibilité et humour que nous est racontée l'histoire du petit train qui reliait, de 1905 à 1962, Castres à Murat-sur-Vèbre. Entre passé et présent, au gré des anecdotes et photos d'antan, on retourne sur la voie... Alors, ce petit train ? Mythe véritable ou souvenir rêvé ?

Cinécran 81 - Salle des fêtes
Samedi 4 février en présence du réalisateur

Les brèves des associations

- L'assemblée générale des Aînés du Castélas a été fixée au lundi 16 janvier 2017 à 14 heures au club. La présence des adhérents est indispensable et pour ceux qui ont un empêchement, une procuration recommandée.
- Une chorale intergénérationnelle à Murat-sur-Vèbre : Allo Eléna ANINAT au 05 63 50 03 87
- L'AME en assemblée générale (et à table !) a reconduit son bureau : Président Jacques SIMONETTI, Vice-Président Alain MUTEL, Trésorière : Amandine LAFONT, Secrétaire : Virginie ROQUE

Le Comité d'animation présente...

Dans la salle d'exposition inaugurée en juin dernier par les photographies de « Nòstra montanha » de Max ARMENGAUD, l'exposition « Dessins d'enfants » a clôturé la programmation 2016.

Et pour 2017 : Du 16 janvier au 31 mars : « Pèiras de fadas e palets de gigants » (pierres de fées et palets de géants), une exposition bilingue sur les légendes en Haut-Languedoc entre Tarn et Hérault avec l'aide du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Du 3 avril au 16 juin : « Eaux souterraines » pour lever les mystères d'une ressource invisible avec le soutien de l'agence Adour-Garonne.

Et les grandes expos de l'été : Les macrophotographies d'Audiane et une co-exposition « Leçon de choses » à Lacaze et à Murat-sur-Vèbre d'œuvres d'art contemporain prêtées par l'artothèque du Tarn.

30 ans de présidence, ça se fête

Une bien belle soirée pour les adieux de Tony Bram's et l'occasion de remercier Lucien CROS pour son engagement au sein du comité des battages depuis 30 ans et son soutien à la Ligue contre le cancer.

Tourisme

Chemins de randonnée

Les travaux de sauvegarde de la jasse de Combe la Jousse financés par AGNO'INTERPRO, association interprofessionnelle de promotion de l'agneau de Lacaune avec l'aide de la Fondation du Patrimoine sont terminés. La visite de la jasse sera intégrée dans le chemin de randonnée des Tourelles.

Quant au chemin de randonnée GR 653 (Chemin de Saint-Jacques), le lavoir des Senausses est devenu avec sa restauration une halte proposant le plan de la commune pour présenter aux pèlerins les commerces disponibles dans le bourg.

Sur ce GR et sur le circuit du Plo de Canac, des chantiers d'insertion du CPIE du Tarn financés par le Département ont permis de réparer deux ponts endommagés par les dernières crues.

FR3 Aquitaine dans les Monts de Lacaune

C'est une équipe de 11 personnes de FR3 Aquitaine qui est venue en octobre dernier tourner « CAP Sud Ouest spéciale Monts de Lacaune ». Cette émission explore les sites remarquables du grand Sud-ouest, avec comme ligne directrice le rapport des hommes avec leur environnement qui se traduit dans le patrimoine et la culture au sens large du terme. Le tournage a eu lieu sur différents sites dont pour notre commune, le Centre d'Interprétation des Mégalithes et le Moulin du Louat. La jasse de Combe la Jousse et le troupeau (en partie !) de Christian PISTRE ont servi de cadre à la longue interview de Monique CABANES.

L'émission sera diffusée un prochain dimanche sur les antennes des FR3 du sud et sur TV5 Monde. Elle proposera des images particulièrement spectaculaires tournées avec un drone dont entre autres celles du troupeau de brebis de Lacaune parfaitement maitrisé par son berger et... son chien !

Fréquentation du bureau d'information touristique Murat-sur-Vèbre

2014	2015	2016 (au 30/09)
3 039	5 304	6 195

Source : Bilan 2016 Réseau Touristique

Nostalgie : Ça marche au syndicat d'initiative

« Dimanche dernier (25 juillet 1981) avait lieu la deuxième randonnée organisée par le syndicat d'initiative. C'est par un temps idéal pour la marche à pied que près de quatre-vingt personnes ont pris le départ devant la maison du Parc en direction du dolmen de Castelsec. A la ferme du Bouissonnet une voiture attendait les participants avec des boissons rafraichissantes et le circuit se terminait par les Faïsses sans incident.

Tout le monde se retrouvait à la salle des fêtes pour la grillade et la journée se terminait comme elle avait commencé dans la bonne humeur. Il a été toutefois remarqué le petit nombre de participants habitants de la commune dont certains disent par ailleurs que rien n'est fait pour eux (leur nombre s'est accru au moment de la grillade). Le syndicat d'initiative ne prétend pas détenir la totalité des idées pouvant améliorer la joie de vivre dans notre pays. En conséquence un cahier de doléances est mis à la disposition de tous à la maison du Parc. »

Murat-sur-Vèbre : LA commune agricole des Monts de Lacaune

La réalisation du Plan Local d'Urbanisme est l'occasion de rassembler des statistiques pour caractériser les territoires. Quelques données sur l'agriculture dans les Monts de Lacaune :

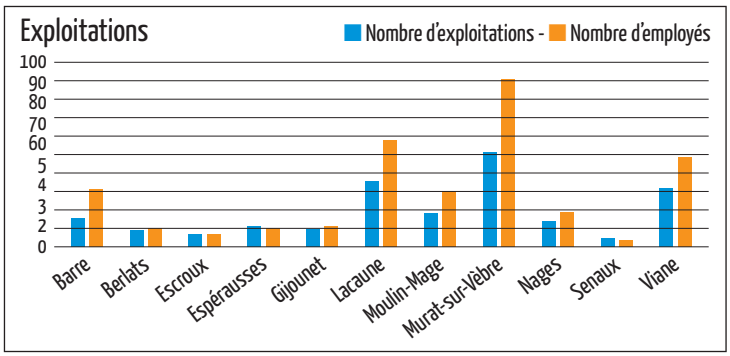

La surface agricole utilisée (toutes les surfaces ramenées au siège de l'exploitation) moyenne se situe à 88 ha par exploitation (moyenne nationale : 55 ha), la médiane à 85 ha. 39% de la superficie du territoire est exploitée. Et la moyenne d'âge des exploitants est de 46 ans avec 3 exploitants de moins de 30 ans contre 5 de 60 ans et plus...

Des artisans dans le bourg

Lors du conseil municipal du 19 octobre dernier il a été décidé de proposer à la vente deux parcelles du vaste espace acquis par la mairie pour y construire la station-service afin de faciliter l'installation de deux artisans.

Entretien avec l'un d'entre eux, Manuel MARTINEAU : J'ai démarré mon activité dans le domaine du vitrage automobile depuis mon domicile il y a bientôt une année. Mes interventions s'effectuent sur le territoire des Monts de Lacaune. Et j'ai besoin d'un local plus vaste et mieux adapté à une activité artisanale. L'emplacement dans le bourg et en bord de route m'offre une meilleure visibilité pour cette activité et me permet de séparer domicile et atelier. Le projet de construction sera réalisé avec l'aide d'un architecte et intégrera les contraintes d'urbanisme, en particulier celles pour la façade donnant sur la route.

Sur ce même espace et à proximité des pompes sera installée une borne de recharge pour Véhicules Électriques. Les travaux ont démarré en décembre.

Une affaire rondement menée

Maxime PUIG a obtenu le permis de construire sa fromagerie près de son élevage de brebis à Plos en juin dernier. Elle ouvrira en février prochain. La fromagerie avec ses différents espaces de travail, disponible suite au départ à la retraite de ses propriétaires, a été installée et intégrée dans un bâtiment qui est en cours de finition.

Seront donc bientôt en vente directe des fromages fermiers (pérails, tomes affinées...) et des yaourts (nature, à la confiture...) depuis le bâtiment qui comprendra un magasin de vente et à la Boutique Paysanne à Lamalou-les-Bains. Maxime qui a une expérience de vente directe de légumes depuis une dizaine d'années a complété ses connaissances avec une formation en atelier fromager et celle des bonnes pratiques dans ce domaine. Il sera accompagné dans sa démarche par Aurélie, une aveyronnaise qui connait bien l'élevage en pays de Roquefort dont elle est originaire.

Avec tous nos vœux de réussite à ce jeune couple d'entrepreneurs.

Chapitre Antonin des Maseliers des Monts de Lacaune

Dimanche 22 janvier 2017 à Murat-sur-Vèbre

Salon International de l'Agriculture et Concours Général Agricole 2017

Du 25 Février au 5 Mars 2017 - Paris Expo Porte de Versailles. Contacter les Ainés du Castelas pour participer à leur voyage.

Rétrospective 2016

Naissances (7)

AUBANIAC Manon	31 janvier
PISTRE Annaëlle, Odile, Patricia	3 avril
NEMIR Redwane, Ahmed	4 avril
CABANES Coline	11 avril
COLLET Lena, Marie, Geneviève	19 juillet
FIERRO Manon, Louise	6 octobre
BONNEFOI Giulia, Francesca, Nöélie	26 octobre

Décès (7)

VALAT Marie-Rose, Paule épouse CAUMES	11 février
GUIRAUD Marthe, Adrienne, Joséphine épouse FAGES	18 avril
BOUSQUET Robert, Pierre, Louis	21 avril
TOULZE Jean-Marie, Marcel, François	28 avril
DERASSE Edmond Camille Emile	5 août
SAVEY Simone, Henriette, Louise épouse PARDO	25 août
CROS Alice, Yvonne, Odette épouse NICOULEAU	4 octobre

Transcription de décès (5)

CROS Roger, Marie, Fernand, Marcel	27 juin
FERRER Geneviève Régine épouse JEAY	21 juillet
GAYRAUD Gilbert, Auguste, Edouard	18 août
CALMETTE Paul Jean Adrien	10 septembre
BROUSSE André, Marius Hubert	9 novembre

Mariages (2)

GRAF Roger, Henri - RICHAUD Etiennette, Marie	8 juillet
FIERRO Didier - ELU Bérangère Véronique	13 août

Permis de construire

En cours :

CCML	Local de rangement (Murat)	29 septembre
PONS Antoine	Maison individuelle (Ceren)	24 octobre

Accordé :

PUIG Maxime	Fromagerie (Plos)	15 juin
GAEC de Cambiès	Fumière (Cambiès)	7 septembre
GAEC des Longagnes	Cabanes à volaille (Les Longagnes)	12 septembre
PINENQ Josette	Aménagement maison d'habitation (Fontanilles)	18 octobre
GAEC La Métairie	Extension bergerie (Félines)	19 octobre
ALEXANDROV Anatoly	Extension habitation par terrasse couverte (Canac)	28 novembre

En images

Mairie de Murat-sur-Vèbre

Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre - Tél. : 05 63 37 41 16
Fax : 05 63 37 16 52 - Courriel : mairie.murat81@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Le lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00